

FICHE UNIQUE D'INSCRIPTION AUX SERVICES D'ACCUEIL, DE RESTAURATION ET D'ÉTUDES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021 - 2022

L'admission de votre (vos) enfant(s) aux différents services doit faire l'objet d'une inscription dûment remplie, datée et signée, à remettre à la Mairie avant le 31 juillet 2021.

Indiquer le(s) Service(s) que votre enfant va fréquenter au cours de cette année scolaire :

- Accueil du matin
 Accueil du soir
 Etude
 Restauration scolaire

ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : _____ Sexe : Masculin Féminin
 Ecole fréquentée : maternelle primaire Classe :

Nom, prénom et adresse du (des) responsable(s) (légaux) :

Parent 1 :

Qualité : Père Mère Tuteur (cocher une case)
 Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Téléphone mobile : _____ Téléphone professionnel : _____
 Adresse e-mail (obligatoire) : _____

Parent 2 :

Qualité : Père Mère Tuteur (cocher une case)
 Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse (Si différente du parent 1) : _____
 Téléphone mobile : _____ Téléphone professionnel : _____
 Adresse e-mail (obligatoire) : _____

Nom et prénom de l'allocataire CAF :

N° CAF :

Assurance de l'enfant :

N° de police :

Adresse de l'assureur :

I - accueil du matin et/ou du soir - étude

	MATERNELLE		ELEMENTAIRE		
	Accueil du matin	Accueil du soir	Etude	Accueil du soir	
	A partir de 7h jusqu'à 8h20	A partir de 16h30 jusqu'à 18h30	de 16h30 à 17h45	A partir de 16h30 jusqu'à 18h30	A partir de 17h45 jusqu'à 18h30
LUNDI					
MARDI					
JEUDI					
VENDREDI					

➤ PRISE EN CHARGE DES ENFANTS AU BUS SCOLAIRE

Ligne de Bus	Commune	Matin	Soir

II - Restauration scolaire

FREQUENTATION REGULIERE :

A compter du :

Cochez les jours où votre enfant prendra son repas à la cantine :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Tout changement sera signalé au moins 8 jours à l'avance, à la Mairie, par courrier ou par mail.

FREQUENTATION EN COURS D'ANNEE :

Toute demande devra être formulée à la Mairie, au moins 8 jours à l'avance.

IV - renseignements

(à remplir obligatoirement quel que soit le service fréquenté)

CONTRAINTES ALIMENTAIRES POUR RAISON MEDICALE (à renseigner obligatoirement, même si vous n'inscrivez pas votre enfant au service restauration)

Il existe des contraintes alimentaires : oui non (entourez la réponse)

Ne sont pris en compte que les cas signalés par le biais d'un protocole d'accord ou d'un projet d'accueil individualisé avec production d'un certificat médical d'un médecin spécialiste (ex : allergologue pour les allergies alimentaires).

Personnes à contacter pour la reprise de l'enfant, en cas d'urgence ou en cas de problèmes si les parents ou responsables légaux sont absents,

Personne(s) à contacter				Signature de la personne à contacter
1	Nom		Prénom	
	Téléphone		Qualité	
2	Nom		Prénom	
	Mobile		Qualité	
3	Nom		Prénom	
	Mobile		Qualité	

Dispositions en cas d'urgence - Décharge

Je soussigné(e) : _____, responsable légal de l'enfant :

déclare autoriser la Mairie et par délégation, la/le responsable de surveillance, à prendre, en cas d'accident, toutes les mesures d'urgence nécessaires, avec déclenchement systématique des services de secours, sapeurs-pompiers.

J'autorise, si besoin, le transport de mon enfant par les secours vers l'hôpital de Bourges ou de St-Amand-Montrond.

Nom du médecin traitant :

Adresse :

Téléphone :

A

le

signature